

**Native Women's Association of
Canada**

Year Ended March 31, 2020



Andrews & Co.
Chartered Professional Accountants • Professional Corporation

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État de l'évolution des soldes de fonds	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des femmes autochtones du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2020, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

Les notes 2 et 5 décrivent les méthodes utilisées pour comptabiliser les immobilisations de l'Association. Elles indiquent aussi que certaines immobilisations corporelles propres à des programmes sont passées en charges dans l'exercice où elles sont acquises. Cette pratique n'est pas conforme aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. De plus, l'Association comptabilise des revenus provenant de dons, d'activités de levées de fonds, de redevances et d'honoraires de conférenciers dont il n'est pas possible de vérifier de manière satisfaisante l'exhaustivité. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Association. L'incidence de cet écart par rapport aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et de la limitation de l'étendue de nos travaux d'audit sur les revenus, les dépenses, l'excédent (déficit) des revenus sur les dépenses (déficit), les actifs et les soldes de fonds n'a pas été quantifiée.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ottawa, Ontario
Le 17 décembre 2020



**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
PROFESSIONAL CORPORATION
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS**

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE
Au 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	\$ 2,195,986	\$ 837,689
Placements à court terme - Note 3	1,745,606	2,503,156
Débiteurs	1,314,649	485,277
Frais payés d'avance	28,738	68,925
Taxe de vente harmonisée à recevoir	163,579	223,768
Avances à recevoir - Note 10	<u>157,070</u>	<u>363,283</u>
	5,605,628	4,482,098
IMMOBILISATIONS - Note 5	<u>2,925,919</u>	<u>1,985,223</u>
	<u>\$ 8,531,547</u>	<u>\$ 6,467,321</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	\$ 1,635,169	\$ 937,633
Apports reportés - Note 6	2,970,039	3,239,391
Dette à court terme - Note 7	1,097,464	-
Portion courante de la dette à long terme - Note 8	<u>15,612</u>	<u>39,377</u>
	5,718,284	4,216,401
DETTE À LONG TERME - Note 8	644,336	1,097,464
APPORTS AFFECTÉS REPORTÉS - Note 9	<u>736,403</u>	<u>-</u>
	<u>7,099,023</u>	<u>5,313,865</u>
FONDS		
GÉNÉRAL	577,576	282,270
FONDS DES IMMOBILISATIONS	762,480	778,694
FONDS DE BOURSES BASSETT	22,468	22,492
FONDS DE RÉSERVE POUR REMPLACEMENT	<u>70,000</u>	<u>70,000</u>
	<u>1,432,524</u>	<u>1,153,456</u>
	<u>\$ 8,531,547</u>	<u>\$ 6,467,321</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration

Membre du conseil d'administration Lorraine Whitman

Membre du conseil d'administration Alma Helen Brooks



L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA**ÉTAT DES RÉSULTATS****Exercice terminé le 31 mars 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
REVENUS		
Revenus provenant du gouvernement fédéral	\$ 12,575,532	\$ 7,929,705
Dons	122,830	262,371
Redevances	2,398	4,246
Ventes	10,987	43,852
Revenus de location	170,584	315,018
Autres revenus	<u>142,853</u>	<u>210,654</u>
	<u>13,025,184</u>	<u>8,765,846</u>
DÉPENSES		
Projets et programmes		
Développement économique	3,120,093	2,910,472
Opérations	4,002,058	1,118,824
Santé	844,452	509,343
Politiques et développement social	1,119,682	2,594,878
Résilience	1,180,773	50,956
Environnement	<u>375,367</u>	<u>28,000</u>
Projets et programmes – Sous-total	<u>10,642,425</u>	<u>7,212,473</u>
AMPT – Dépenses de base		
AMPT – Dépenses de base	<u>1,409,147</u>	<u>24,544</u>
Administration		
Administration	661,727	1,082,584
Coûts liés aux nouveaux édifices	27,202	58,868
Coût des ventes du magasin en ligne	<u>5,615</u>	<u>24,327</u>
Administration – Sous-total	<u>694,544</u>	<u>1,165,779</u>
	<u>12,746,116</u>	<u>8,402,796</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>\$ 279,068</u>	<u>\$ 363,050</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
Exercice terminé le 31 mars 2020

	Fonds <u>général</u>	Fonds des <u>immobilisations</u>	Fonds de bourses <u>Bassett</u>	Fonds de réserve pour <u>remplacement</u>	Total <u>2020</u>	Total <u>2019</u>
SOLDE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	\$ 282,270	\$ 778,694	\$ 22,492	\$ 70,000	\$ 1,153,456	\$ 790,406
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses - Note 11	<u>295,306</u>	<u>(16,214)</u>	<u>(24)</u>	<u>-</u>	<u>279,068</u>	<u>363,050</u>
SOLDE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 577,576</u>	<u>\$ 762,480</u>	<u>\$ 22,468</u>	<u>\$ 70,000</u>	<u>\$ 1,432,524</u>	<u>\$ 1,153,456</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****Exercice terminé le 31 mars 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 279,068	\$ 363,050
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	<u>16,214</u>	<u>6,302</u>
	295,282	369,352
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(829,372)	1,441,461
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	40,187	(36,906)
Diminution (augmentation) de la TVH à recevoir	60,189	(39,431)
Augmentation des comptes fournisseurs et frais courus	697,537	165,932
(Diminution) augmentation des apports reportés	(269,352)	3,042,390
Augmentation des apports affectés reportés	<u>736,403</u>	<u>-</u>
	<u>730,874</u>	<u>4,942,798</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements à l'échéance	2,503,156	87,136
Acquisition de placements	(1,745,606)	(2,503,156)
Avances à recevoir des AMPT	206,213	(338,873)
Acquisition d'immobilisations	<u>(956,911)</u>	<u>(3,326)</u>
	<u>6,852</u>	<u>(2,758,219)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements de la dette à long terme	(43,179)	(36,055)
Émission de dette à long terme	<u>663,750</u>	<u>-</u>
	<u>620,571</u>	<u>(36,055)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE (DETTE BANCAIRE)	1,358,297	2,148,524
TRÉSORERIE (DETTE BANCAIRE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>837,689</u>	<u>(1,310,835)</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 2,195,986</u>	<u>\$ 837,689</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

L'Association des femmes autochtones du Canada a été constituée sans capital actions le 11 octobre 1974 en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. L'Association est exonérée d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif national regroupant les femmes autochtones. Ses principes et objectifs sont les suivants :

- a) être le porte parole national des femmes autochtones;
- b) aborder les problèmes importants afin de répondre aux besoins changeants des femmes autochtones du Canada;
- c) collaborer et promouvoir les buts communs afin que les femmes autochtones atteignent l'autodétermination et l'autonomie dans leurs rôles de mères et de dirigeantes;
- d) promouvoir la condition d'égalité des femmes autochtones en ce qui concerne les programmes et activités;
- e) agir à titre de ressource dans leurs circonscriptions et la communauté autochtone;
- f) entretenir et enseigner les caractéristiques uniques de leurs traditions culturelles et historiques;
- g) prêter main forte aux organismes des femmes autochtones et aux initiatives communautaires lors de la mise sur pied de projets locaux;
- h) faire progresser les problématiques des femmes autochtones; et
- i) effectuer le lien avec d'autres organismes autochtones partageant les mêmes buts.

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(a) Comptabilité par fonds

L'Association utilise la méthode de la comptabilité par fonds aux fins de la présentation de son information financière.

Le fonds général reflète les activités d'exploitation quotidiennes de l'Association.

Le fonds d'immobilisations comprend les immobilisations, nettes de l'amortissement cumulé et de la dette à long terme, de l'Association.

Le fonds de bourses Bassett comprend les montants reçus de la fiducie Helen Izola Bassett, nets des bourses d'études décernées et des dépenses connexes engagées.

Le fonds de réserves pour remplacement a été établi afin de financer les réparations majeures et le remplacement des actifs de l'Association.

(b) Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant du gouvernement fédéral sont comptabilisés comme des revenus du fonds général lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les montants qui sont grevés d'une affectation liée aux dépenses d'exploitation sont comptabilisés à titre de revenus du fonds général, selon la méthode du report, au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées.

Les dons en espèces et en nature, les redevances et les ventes sont comptabilisés comme des revenus dans le fonds approprié, à leur réception.

Les revenus de location et les autres revenus sont comptabilisés comme des revenus du fonds général lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les autres revenus comprennent les revenus d'intérêts, qui sont comptabilisés sur le nombre de jours restants et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les soldes bancaires, y compris les comptes dont les soldes fluctuent de créditeur à débiteur (découvert), sont présentés dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Un placement est normalement qualifié d'équivalent de trésorerie quand il a une échéance rapprochée d'environ trois mois ou moins à partir de la date de son acquisition.

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES, continued**

(d) Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et des mesures que l'Association pourrait prendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments soumis à une estimation sont notamment les durées de vie utiles des immobilisations, les apports reportés et les comptes fournisseurs et frais courus.

En 2010, une provision pour créances douteuses au titre d'un solde dû par une ancienne employée a été comptabilisée selon l'estimation faite par la direction des paiements futurs. Cette estimation a tenu compte des indicateurs de recouvrabilité suivants : les paiements reçus à ce jour de l'employée et son âge. Cette provision est révisée et mise à jour annuellement. Pendant l'exercice, les montants à recevoir de l'ancienne employée ont été jugés irrécouvrables et ont été radiés.

(e) Apports affectés

Les apports affectés consistent un don de la succession de Marie Melancon. Les fonds seront utilisés dans l'avenir pour offrir des bourses à des Autochtones du Canada et les aider à atteindre des objectifs éducatifs. Les montants affectés aux dépenses d'exploitation sont comptabilisés dans les revenus du fonds général, selon la méthode du report, au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées.

(f) Actifs et passifs financiers

(i) Évaluation des Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception de certaines transactions entre personnes avec lien de dépendance qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Par la suite, l'Association évalue ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, à l'exception des investissements dans des instruments de capitaux propres qui ont un prix coté sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats au cours de l'exercice où elles interviennent.

Les actifs financiers évalués au coût amorti selon un amortissement linéaire comprennent la trésorerie, les placements à court terme, les débiteurs et les avances à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût amorti selon un amortissement linéaire comprennent les comptes fournisseurs et frais courus, les apports reportés et la dette.

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES, continued

(f) Actifs et passifs financiers, continued

(ii) Perte de valeur

Pour les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, l'Association détermine s'il y a des indications possibles d'une dépréciation et, le cas échéant, elle évalue si un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs est intervenu au cours de la période. Si c'est le cas, elle comptabilise une perte de valeur à l'état des résultats. Si les indications d'une dépréciation ont diminué ou ont cessé d'exister, la perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise à la mesure de l'amélioration observée. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de la reprise est comptabilisé à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti sont inclus dans le coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés à l'état des résultats sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

(g) Revenus et frais d'administration des programmes

L'Association impute des frais de loyer et des frais de bureau, d'équipement et de soutien administratif à ses différents programmes lorsque ces frais sont spécifiquement prévus dans les ententes de subventions. Les frais de loyer internes sont comptabilisés en tant que revenus de location à l'état des revenus et des dépenses d'administration et en tant que frais d'administration dans les états des différents programmes. Ils sont toutefois éliminés de l'état des résultats.

(h) Immobilisations

L'Association a deux méthodes pour les immobilisations qui sont employées dans des circonstances différentes :

- i) Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Association reçoit des apports sous forme d'immobilisations, leur coût est comptabilisé à leur juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur nominale de 1 \$ si leur juste valeur ne peut être raisonnablement déterminée.
- ii) Les immobilisations acquises et financées selon les modalités de programmes spécifiques sont passées en charges au cours de l'exercice de leur acquisition.

La direction a choisi de calculer l'amortissement en utilisant la méthode linéaire comme suit :

Centre de résilience	Linéaire sur 25 ans
Véhicules	Linéaire sur 5 ans
Meubles et équipement	Linéaire sur 10 ans
Équipement informatique	Linéaire sur 2 ans

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

3. PLACEMENTS À COURT TERME

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Certificat de placement garanti à court terme avec taux d'intérêt de 1,80 %, venant à échéance le 24 avril 2019	\$ -	\$ 2,003,156
Certificat de placement garanti à court terme avec taux d'intérêt de 1,80 %, venant à échéance le 29 avril 2019	-	500,000
Certificat de placement garanti à court terme avec taux d'intérêt de 1,94 %, venant à échéance le 20 avril 2020	1,001,855	-
Certificat de placement garanti à court terme avec taux d'intérêt de 1,03 %, venant à échéance le 12 mai 2020	<u>743,751</u>	<u>-</u>
Total	<u>\$ 1,745,606</u>	<u>\$ 2,503,156</u>

4. FRAIS À RECEVOIR DU FONDS INDIGENOUS WOMEN'S FUND OF CANADA

Depuis 2011 l'Association des femmes autochtones du Canada a payé des frais au nom du fonds Indigenous Women's Fund of Canada, une œuvre de charité établie pour encourager l'éducation des femmes autochtones. Les frais payés au nom de cet organisme devaient être remboursés lorsque l'organisme recevrait le statut d'organisme de bienfaisance. L'organisme a reçu le statut d'organisme de bienfaisance le 30 mai 2014. Ces frais restent à recevoir de l'organisme en raison d'une année d'inactivité qui a entraîné une incapacité à court terme de rembourser. Les frais à recevoir de cet organisme sont de 40 851 \$ au 31 mars 2020. Ce montant est inclus dans les débiteurs.

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

5. IMMOBILISATIONS

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Terrain	\$ 855,126	\$ -	\$ 855,126	\$ 855,126
Édifices sous rénovation	1,139,062	-	1,139,062	1,122,686
Resiliency Centre	893,237	8,932	884,305	-
Vehicles	47,298	1,577	45,721	-
Meubles et équipement	53,966	53,369	597	5,194
Équipement informatique	<u>73,889</u>	<u>72,781</u>	<u>1,108</u>	<u>2,217</u>
Total immobilisations	<u>\$ 3,062,578</u>	<u>\$ 136,659</u>	<u>\$ 2,925,919</u>	<u>\$ 1,985,223</u>

En 2018, un terrain et un édifice ont été acquis pour 1 977 811 \$ et l'édifice est toujours en rénovation au 31 mars 2020. Le montant capitalisé comprend le coût d'acquisition initial, les frais légaux et d'autres dépenses liées à l'édifice, dont un montant de 16 377 \$ a été engagé durant l'exercice considéré. Cette acquisition a été financée par des fonds internes et, par conséquent, ces montants ont été capitalisés.

L'édifice était toujours en rénovation au 31 mars 2020. En 2018, un montant de 2 400 000 \$ avait été passé en charges afin de couvrir les coûts de rénovation futurs à court terme, et ces fonds sont détenus en fiducie par un tiers. Au 31 mars 2020, un montant de 209 469 \$ est toujours détenu dans le compte en fiducie.

Les immobilisations à ce jour liées au nouvel édifice ont été acquises et passées en charges dans les comptes suivants en raison des conditions liées à certaines ententes de programmes et au financement reçu à ce titre :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Opérations	<u>\$ 709,193</u>	<u>\$ -</u>

Au cours de l'exercice considéré, le Centre de résilience a été acquis pour un montant de 893 237 \$. Le montant capitalisé comprend le coût d'acquisition initial, les frais légaux et d'autres dépenses liées à l'édifice. Cette acquisition a été financée par des fonds internes ainsi que des prêts hypothécaires de tiers et, par conséquent, ces montants ont été capitalisés.

Les immobilisations à ce jour liées au nouvel édifice ont été acquises et passées en charges dans les comptes suivants en raison des conditions liées à certaines ententes de programmes et au financement reçu à ce titre :

	<u>2020</u>
Opérations	\$ 256,075
Résilience	<u>201,069</u>
	<u>\$ 457,144</u>

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

6. APPORTS REPORTÉS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Apports reportés de l'exercice précédent comptabilisés dans l'exercice considéré		
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	\$(2,588,526)	\$ -
Instituts de recherche en santé du Canada	(15,238)	(14,188)
Emploi et Développement social Canada	(414,177)	(46,936)
Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits	(5,593)	(24,757)
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	(103,587)	-
Femmes et Égalité des genres Canada	(112,270)	-
Dons (intérêts et autres revenus)	<u>-</u>	<u>(111,120)</u>
	<u>(3,239,391)</u>	<u>(197,001)</u>
Apports reportés de l'exercice considéré		
Relations Couronne Autochtones et Affaires du Nord Canada	480,220	2,588,526
Instituts de recherche en santé du Canada	70,925	15,238
Emploi et Développement social Canada	718,311	414,177
Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits	392,283	5,593
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	25,546	103,587
Femmes et Égalité des genres Canada	303,369	112,270
Université Laurentienne	4,497	-
Université de Calgary	55,000	-
Patrimoine Canada	9,486	-
Report du recouvrement de frais indirects	<u>910,402</u>	<u>-</u>
	<u>2,970,039</u>	<u>3,239,391</u>
(Diminution) augmentation au cours de l'exercice	(269,352)	3,042,390
Apports reportés, au début de l'exercice	<u>3,239,391</u>	<u>197,001</u>
Apports reportés, à la fin de l'exercice	<u>\$ 2,970,039</u>	<u>\$ 3,239,391</u>

Le report du recouvrement de frais indirects fait l'objet d'un examen par les bailleurs de fonds fédéraux en date du présent rapport d'audit. Si le Canada approuve le plein recouvrement des frais indirects de l'Association pour les projets du Canada en 2019 2020, ce solde sera comptabilisé au cours des exercices subséquents et sera utilisé pour l'acquisition de biens précis. Par contre, si le Canada refuse le plein recouvrement des frais indirects de l'Association, cette dernière devra rembourser le solde au cours des exercices subséquents.

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

7. DETTE À COURT TERME

	2020	2019
Prêt de la Banque TD, taux fixe de 4,41 %, paiements mensuels du capital et des intérêts de 7 368 \$, échéance au 6 février 2023	<u>\$ 1,097,464</u>	<u>\$ -</u>

Selon le contrat de prêt hypothécaire conclu avec la Banque Toronto-Dominion (TD), l'Association doit produire des états financiers annuels audités dans les 120 jours civils de la fin de l'exercice. Cette exigence n'a pas été respectée, et aucune lettre de tolérance n'a été obtenue de la Banque TD. Par conséquent, la dette est classée dans la dette à court terme de l'exercice considéré.

Garantie hypothécaire de la Banque Toronto-Dominion (TD)

- a) Une convention de garantie générale représentant une charge de premier rang sur tous les biens personnels actuels et futurs acquis par l'Association avec résolution et lettre d'opinion du conseiller juridique.
- b) Hypothèque mobilière sur l'universalité de biens suivante pour un montant de 1 800 000 \$: créances et autres biens mobiliers, réclamations, équipement et véhicules routiers, améliorations locatives, autre, biens en stock, débiteurs, titres, marques de commerce et droits de propriété intellectuelle, universalité de tous les biens meubles corporels ou incorporels.
- c) Hypothèque immobilière sur le 120, promenade du Portage, Gatineau (Québec) pour un montant de capital de 1 790 000 \$.

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

8. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Prêt de la Banque TD, taux fixe de 4,41 %, paiement mensuel du capital et des intérêts de 7 368 \$, échéance au 6 février 2023	\$ -	\$ 1,136,841
Prêt de BMO, taux fixe de 4,15 %, paiements mensuels du capital et des intérêts de 3 559 \$, échéance au 31 décembre 2024	659,948	-
Total de la dette à long terme	659,948	1,136,841
Moins la portion courante	(15,612)	(39,377)
Dettes due dans plus d'un an	\$ 644,336	\$ 1,097,464

Garantie hypothécaire de la Banque de Montréal (BMO)

a) Hypothèque parapluie/subsidaire de premier rang enregistrée pour un montant de 850 000 \$ sur la propriété du 139, Musie Loop, Chelsea (Québec).

L'Association est soumise à des clauses restrictives générales et financières en vertu du contrat. Au 31 mars 2020, la clause restrictive financière était respectée, mais pas la clause concernant la production d'informations. L'Association a toutefois obtenu une lettre de l'institution financière annulant l'exigence de la clause restrictive portant sur la production d'informations.

Les remboursements de capital estimés sont les suivants :

2021	\$ 15,612
2022	16,272
2023	16,960
2024	17,678
2025	18,393
Années subséquentes	575,033
	\$ 659,948

9. APPORTS AFFECTÉS REPORTÉS

Les apports affectés reportés consistent en un don reçu de la succession de Marie Melancon. Les fonds seront utilisés dans l'avenir pour offrir des bourses à des Autochtones du Canada et les aider à atteindre des objectifs éducatifs.

	2020	2019
Succession de Marie Melancon	\$ 736,403	\$ -

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

10. AVANCES À RECEVOIR

L'Association a fourni des fonds à diverses associations membres provinciales et territoriales (AMPT) au Canada au cours de l'exercice. Ces AMPT sont apparentées à l'Association, car elles occupent la majorité des sièges du conseil d'administration de l'Association. Toutes les transactions avec ces AMPT concernent des projets gérés par celles-ci. L'Association participe en fournissant des fonds, une surveillance générale et de l'assistance.

Les soldes dûs à la fin de l'exercice de ces AMPTs sont les suivants:

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Association des femmes autochtones de l'Î.-P.É.	\$ 20,747	\$ 49,844
Association des femmes autochtones des T.N.-O.	23,713	25,808
Association des femmes autochtones de Terre-Neuve-et- Labrador	24,185	33,217
Association des femmes autochtones de l'Ontario	(6,258)	76,349
Association des femmes autochtones du Québec	22,874	(7,232)
Conseil des femmes autochtones du Yukon	28,418	17,278
Association des femmes autochtones de la Colombie Britannique	38,103	47,610
Cercle des femmes autochtones de Saskatchewan	20,809	59,642
Manitoba Moon Voices Inc	(43,665)	1,111
Alberta Aboriginal Women's Society	(8,372)	(10,214)
Nova Scotia Native Women's Association	(7,287)	(19,393)
Indigenous Women of the Wabanaki Territories	38,547	89,263
Nunavut Inuit Women's Association	(10,000)	-
Autres avances à recevoir	<u>15,256</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 157,070</u>	<u>\$ 363,283</u>

11. TRANSACTIONS DES FONDS

	<u>Fonds général</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds de réserves pour remplacement</u>	<u>Fonds de réserves pour remplacement</u>
Dons	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 3,976
Revenus	13,040,381	-	-	-
Administration	-	(16,214)	-	-
Opérations	-	-	-	(4,000)
Dépenses	<u>(12,745,075)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	<u>\$ 295,306</u>	<u>\$ (16,214)</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ (24)</u>

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

12. ENGAGEMENTS

L'Association est partie à un contrat de location qui a commencé en décembre 2019 et finira le 31 octobre 2020. Les paiements de loyer pour le prochain exercice s'élèvent à 218 703 \$.

En 2018, un nouvel édifice a été acheté et l'Association va y déménager au cours du prochain exercice 2021, ce qui éliminera les dépenses de loyer.

13. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Association a un prêt d'exploitation sur demande autorisé de 150 000 \$, portant intérêt à 4 % (2019 – 4 %) et qui est garanti par une convention de garantie générale. Ce prêt n'était pas utilisé au 31 mars 2020 (2019 – Néant).

14. RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX POUR EMPLOYÉS

L'Association est un employeur membre du régime de retraite RBA à cotisations déterminées, un régime interentreprises. Les contributions totales pour les avantages sociaux futurs versées par l'Association au courant de l'exercice se terminant le 31 mars 2020 s'élèvent à 74 485 \$ (2019 – 71 318 \$). Ce montant est inclus dans les dépenses liées aux opérations à l'état des résultats.

15. RISQUES FINANCIERS

L'Association est exposée à divers risques financiers découlant de ses activités d'exploitation. La direction de l'Association gère ces risques financiers. L'Association ne conclut pas d'accords sur des instruments financiers, comme des instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

Risque de taux d'intérêt

Les certificats de placement garanti, les obligations de gouvernements et les obligations de sociétés portent intérêt à divers taux fixes. L'intérêt reçu des fonds du marché monétaire peut varier et il est soumis au risque de taux d'intérêt. Toutefois, comme les fonds du marché monétaire ne représentent pas une portion importante des placements à court terme de l'Association, celle-ci est peu exposée au risque lié aux variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité sert à maintenir un montant suffisant de trésorerie et équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Association dispose de sources de financement, comme des prêts bancaires, d'un montant autorisé suffisant. L'Association établit des budgets et des estimations de sa trésorerie pour être sûre qu'elle dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations..

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 2020

Risque de crédit

L'Association détient toute sa trésorerie et ses placements à court terme auprès de la Banque Royale du Canada, ce qui représente une concentration du risque de crédit. Le solde total de la trésorerie et des placements à court terme de l'Association dépasse la protection maximale offerte par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

16. DÉPENDENCE ÉCONOMIQUE

L'Association reçoit une portion importante du financement du gouvernement fédéral de deux bailleurs de fonds différents. En 2020, les revenus reçus de ces deux bailleurs de fonds ont dépassé 60 % du total du financement du gouvernement fédéral (2019 – 80 %).

17. ÉVENTUALITÉ

Certains revenus de programmes de l'Association doivent respecter des conditions concernant les dépenses des fonds. Les livres comptables de l'Association peuvent faire l'objet d'un audit de la part des organismes de financement afin d'identifier les cas, s'il y a lieu, où les montants alloués à un projet ne sont pas conformes aux conditions du contrat et devraient, dans ce cas, être remboursés à l'organisme de financement. Les ajustements aux états financiers résultant de ces audits seront comptabilisés dans la période future au cours de laquelle ils seront mis en évidence.

18. MONTANTS COMPARATIFS

Certains montants des états financiers ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation utilisée dans l'exercice considéré. Les changements n'ont pas d'incidence sur les résultats des exercices précédents.

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En mars 2020, les gouvernements du Canada et de l'Ontario, de même qu'un certain nombre de gouvernements étrangers, ont mis en place des mesures d'urgence en raison du virus de la COVID 19. Le virus a eu des répercussions importantes sur les marchés des valeurs mobilières et des devises canadiens et internationaux, ainsi que sur la consommation, ce qui pourrait avoir une incidence considérable sur la situation financière de l'Association, ses résultats et ses flux de trésorerie. Il n'est pas possible actuellement de quantifier ou d'estimer précisément cette incidence. Aucun ajustement n'a été apporté aux présents états financiers en lien avec le virus de la COVID-19.

Après la date de clôture, l'Association a signé une lettre d'entente – modification et reformulation avec la Banque de Montréal modifiant l'entente initiale du 4 décembre 2019 ajoutant une hypothèque d'un montant de 5 890 000 \$.



Andrews & Co.

Chartered Professional Accountants • Professional Corporation

540 Lacolle Way

Ottawa . Ontario . K4A 0N9

T. +1.613.837.8282

F. +1.613.837.7482

www.andrews.ca